Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

ZETAG® 4105

Utilisation: agent floculant

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY
Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm. V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM
Téléphone: +32 2 373-2584
Téléfax numéro: +32 2 373-2760
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Eléments de l'étiquetage et conseils de prudence:

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

Dangers possibles : (conforme à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Peut causer une irritation de l'oeil qui disparaîtra après élimination du produit.
Peut provoquer une irritation du système respiratoire en cas d'inhalation de poussières
Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau.

Ce type de produit a tendance à créer de la poussière s'il est manipulé brutalement. Il ne brûle pas facilement mais comme beaucoup de poudres organiques, des nuages de poussières inflammables peuvent être formés dans l'air
Très glissant si humide.

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique

polyacrylamide, anionique

4. Premiers Secours

Indications générales:
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment. Vérifier la respiration et tâter le pouls. Placer la victime dans la position de sécurité, la couvrir et la maintenir au chaud. Enlever les vêtements susceptibles de serrer, tels que collier, cravate ou ceintures. Consulter un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

Indications complémentaires:
Si l'eau est utilisée, limiter la circulation des piétons et des véhicules dans les zones où il peut y avoir danger de glisser ou de déraper.

Risques particuliers:
oxydes de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. Très glissant si humide.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures individuelles de prévention:
Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Pour de grandes quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
risque de glissade en cas de renversement accidentel d'une solution aqueuse de produit ou de produit devenu humide. Eviter le dégagement de poussières.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Eviter la formation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Autres données sur les conditions de stockage: À conserver dans l'emballage d'origine non ouvert dans un endroit frais et sec. Éviter les conditions humides ou mouillées, les températures extrêmes et les sources d'allumage.

Stabilité de stockage:
Eviter la chaleur extrême.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Poussières réputées sans effet spécifique, fraction alvéolaire
VME 3 mg/m3 (TLV (BE)), Fraction respirable

Poussières réputées sans effet spécifique, fraction inhalable
VME 10 mg/m3 (TLV (BE)), fraction inhalable

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):
p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres.
Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Veiller à la bonne aération des locaux. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	poudre
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	inodore
Point de fusion:	Ne peut être déterminé, la substance/le produit se décomposant.
Point d'ébullition:	non applicable

Point d'éclair:
non applicable
Propriétés comburantes: non comburant

Densité: env. 0,75 g/cm3
Densité apparente: env. 500 kg/m3

Solubilité dans l'eau: Forme une solution visqueuse.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
Eviter les températures extrêmes. Eviter la formation de poussières. Eviter les décharges électrostatiques. Eloigner de toute source d'inflammation.

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Réactions dangereuses:
A l'état de livraison, le produit n'est pas explosible; cependant l'accumulation de poussières fines peut entraîner un risque d'explosion.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:
non sensibilisant

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (statique)
(sous des conditions statiques en présence de 10 mg/L d'acide humic)

Invertébrés aquatiques:
CL50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles.
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

13. Considérations relatives à l'élimination

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur
ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport
IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien
IATA/ICAO
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport
IATA/ICAO
Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations'):

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Autres prescriptions

16. Autres informations

Du fait du rachat de CIBA par le groupe BASF, toutes les Fiches de Données de Sécurité ont été réévaluées sur la base d'informations consolidées. Cela a pu conduire à des changements significatifs de nos Fiches de Données de Sécurité. Si vous aviez des questions concernant ces changements, vous pouvez nous contacter à l'adresse indiquée en section 1.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.